



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 01057

Numéro SIREN : 347 384 570

Nom ou dénomination : BOULANGER

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2016 sous le numéro de dépôt 18112

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

BOULANGER
avenue de la Motte
59810 Lesquin

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : BOULANGER

Numéro RCS : 347 384 570

Forme Juridique : Société anonyme

Numéro Gestion : 1992B01057

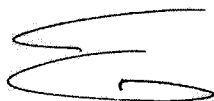
Adresse : avenue de la Motte
59810 Lesquin

Numéro du Dépôt : 2016R018112 (2016 18151) Date du dépôt : 22/11/2016

1 - Type d'acte : Rapport du commissaire à la scission
*sur la valeur des apports devant être effectués à la société BOULANGER SA par la société CAP
BOULANGER CS*
Date de l'acte : 10/11/2016

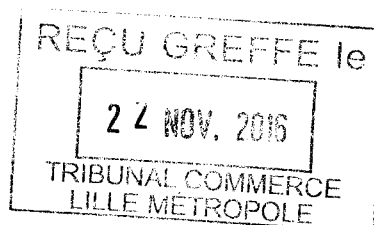
Délivré à Lille Métropole le 25 novembre 2016

Le Greffier,





SJA Audit et Conseil
5, rue d'Amiens
59000 Lille



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS
DEVANT ETRE EFFECTUES A LA SOCIETE BOULANGER SA PAR LA SOCIETE CAP
BOULANGER SCS**

Assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2016

Au Président de la société **BOULANGER SA**
Avenue de la Motte
59 810 Lesquin

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lille en date du 25 aout 2016 concernant l'apport à la société BOULANGER SA, des actifs et passifs de la société CAP BOULANGER SCS, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L.225-147 du Code de commerce, sur renvoi de l'article L.236-10 III du même code.

Les actifs et passifs apportés ont été définis dans le contrat d'apport signé par les représentants des sociétés concernées en date du 30 septembre 2016. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée de la prime d'émission et, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1. Présentation de l'opération proposée

Par suite de la fusion absorption de la société CAP BOULANGER HOLDING SNC par la société BOULANGER SA en date du 12 août 2016, la société CAP BOULANGER SCS est devenue une filiale de la société BOULANGER SA à hauteur de 99,96 %. Elle est par ailleurs détenue à hauteur de 0,04 % par HIGH TECH MULTICANAL GROUP SA (Groupe HTM), société immatriculée sous le numéro 478 613 169 au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole.

Dans le cadre d'une simplification de l'organisation juridique, sociale et économique du groupe HTM, initiée en juin 2016, il est envisagé l'absorption par la société BOULANGER SA de la société CAP BOULANGER SCS.

2. Description des apports

L'opération consiste en l'apport à votre société de la totalité des actifs et passifs de la société CAP BOULANGER SCS, société en commandite simple de 33 964 443 parts sociales de 15 Euros de nominal.

Ces éléments sont apportés sur la base de leur valeur nette comptable, telle qu'elle figure dans les comptes de CAP BOULANGER SCS au 1er janvier 2016 :

A. Eléments d'actif transmis

Les apports récapitulés ci-dessous seront transcrits pour leur valeur comptable dans les écritures de la société bénéficiaire des apports.

<u>Eléments d'actif apportés</u>	<u>Montants</u>
Immobilisations incorporelles nettes	6 863 993 €
Immobilisations corporelles nettes	17 280 277 €
Immobilisations financières	2 277 013 €
Actif circulant	36 757 741 €
Disponibilités	1 635 681 €
Charges constatées d'avance	2 353 743 €
Total des éléments d'actif apportés	67 168 448 €

B. Eléments du passif transmis

La société BOULANGER SA prendra en charge et acquittera, au lieu et place de la société apporteuse, les éléments de passif de cette dernière au 1er janvier 2016. Ces éléments s'élèvent à 539 536 964 Euros.

<u>Eléments de passifs apportés</u>	<u>Montants</u>
Provisions pour risque	10 584 253 €
Provisions pour charge	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 502 €
Emprunts et dettes financières diverses	465 785 573 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 585 919 €
Dettes fiscales et sociales	6 648 077 €
Autres dettes	10 582 772 €
Produits constatés d'avance	18 339 865 €
Total des éléments de passif apportés	539 536 964 €

C. Augmentation de capital chez CAP BOULANGER SCS durant la période intercalaire

Pendant la période intercalaire comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et la date de réalisation de l'opération de fusion, les sociétés HIGH TECH MULTICANAL GROUP et CAP BOULANGER HOLDING ont décidé, le 1^{er} août 2016, une augmentation de capital de CAP BOULANGER SCS d'un montant de 500 000 000 euros par l'émission de 33 333 330 parts sociales nouvelles de 15 euros de valeur nominale, sans prime d'émission.

Cette augmentation de capital a été souscrite et libérée en totalité par la société CAP BOULANGER HOLDING SNC, la société HIGH TECH MULTICANAL GROUP SA ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription.

Une créance sur CAP BOULANGER HOLDING SNC (absorbée par BOULANGER SA), correspondant à cette augmentation de capital, est ainsi transmise à BOULANGER SA.

D. Perte de rétroactivité

L'activité de CAP BOULANGER SCS laisse présager la réalisation de pertes durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et la date de fusion. Le montant de ces pertes est estimé à 13 819 000 euros.

Cette perte intercalaire inclut une charge de dotation aux amortissements dérogatoires, nette de reprise de 294 428 euros.

En synthèse, voici les éléments apportés :

<u>Eléments apportés</u>	<u>Montants</u>
Actif net apporté (actifs moins passifs)	(472 368 516) €
Augmentation de capital pendant la période intercalaire supportée par CAP BOULANGER HOLDING SNC (absorbée par BOULANGER SA)	500 000 000 €
Provision pour perte de rétroactivité	(13 819 900) €
Augmentation des provisions règlementées liées aux pertes intercalaires dégagées sur la période	294 428 €
Total de l'actif net apporté	14 106 014 €

La société BOULANGER SA aura la propriété et la jouissance de ces actifs et passifs à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion, et de ce dans l'état où ils se trouveront alors, tout gain ou perte par rapport au patrimoine décrit dans le traité de fusion, faisant son bénéfice ou sa perte, sans recours envers quiconque.

Evaluation et rémunération des apports

Ces actifs et passifs sont apportés, à leur valeur nette comptable au 1er janvier 2016.

Cet apport net sera rémunéré par l'attribution d'actions BOULANGER, que cette société émettra à titre d'augmentation de son capital, sur la base d'une parité d'échange de 437 actions de CAP BOULANGER SCS pour 1 parts sociales de BOULANGER SA, calculée à partir de la valeur réelle des titres de la société CAP BOULANGER SCS et BOULANGER à la date de l'opération.

Cette augmentation de capital sera réalisée au profit de l'actionnaire minoritaire de CAP BOULANGER SCS (la société HIGH TECH MULTICANAL GROUP SA).

Ainsi, le capital social de BOULANGER sera augmenté de la somme de 462 € (33 actions d'une valeur de 14 € par action). A l'issue de cette opération, le capital social de BOULANGER sera de 40 611 564 €.

Par ailleurs, BOULANGER constatera une prime de fusion de 5 497 € déterminée de la façon suivante :

Valeurs des apports :	5 959 €
Valeur nominale des actions créées :	<u>(462 €)</u>
Prime de fusion :	5 497 €

DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité des apports et la valeur attribuée à ces apports, ainsi que pour apprécier les avantages particuliers stipulés.

1. Contrôle de la réalité des apports.

J'ai procédé à l'examen des titres détenus par les sociétés HIGH TECH MULTICANAL GROUP et CAP BOULANGER HOLDING SNC et me suis assuré qu'ils correspondaient à 100% du capital de CAP BOULANGER SCS.

2. Analyse de la valeur des actifs et passifs apportés, telle que proposée dans le traité d'apport

Je me suis assuré que les actifs et passifs de CAP BOULANGER SCS apportés, tels que décrits dans le traité d'apport, correspondaient à leur valeur nette comptable dans le bilan de cette société au 1er janvier 2016, et que ce bilan avait fait d'une certification sans réserve des commissaires aux comptes.

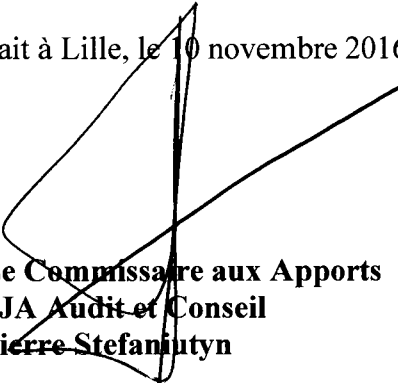
Par ailleurs, j'ai examiné les documents juridiques relatifs à l'augmentation de capital de 500 000 000 € réalisée chez CAP BOULANGER SCS le 1^{er} août 2016.

Enfin, je me suis assuré de la cohérence de la provision pour perte de rétroactivité avec les éléments financiers communiqués par la société. J'ai notamment examiné le rapport de constats des commissaires aux comptes de Cap Boulanger SCS portant sur les comptes intermédiaires au 30 juin 2016.

CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur d'apport des actifs nets et des passifs de la société CAP BOULANGER SCS n'est pas surévaluée et, en conséquence, que chaque part sociale apportée est au moins égale à la valeur de chaque action à émettre au nominal par la société BOULANGER, bénéficiaire des apports, augmentée de la prime de fusion.

Fait à Lille, le 10 novembre 2016



Le Commissaire aux Apports
SJA Audit et Conseil
Pierre Stefaniutyn